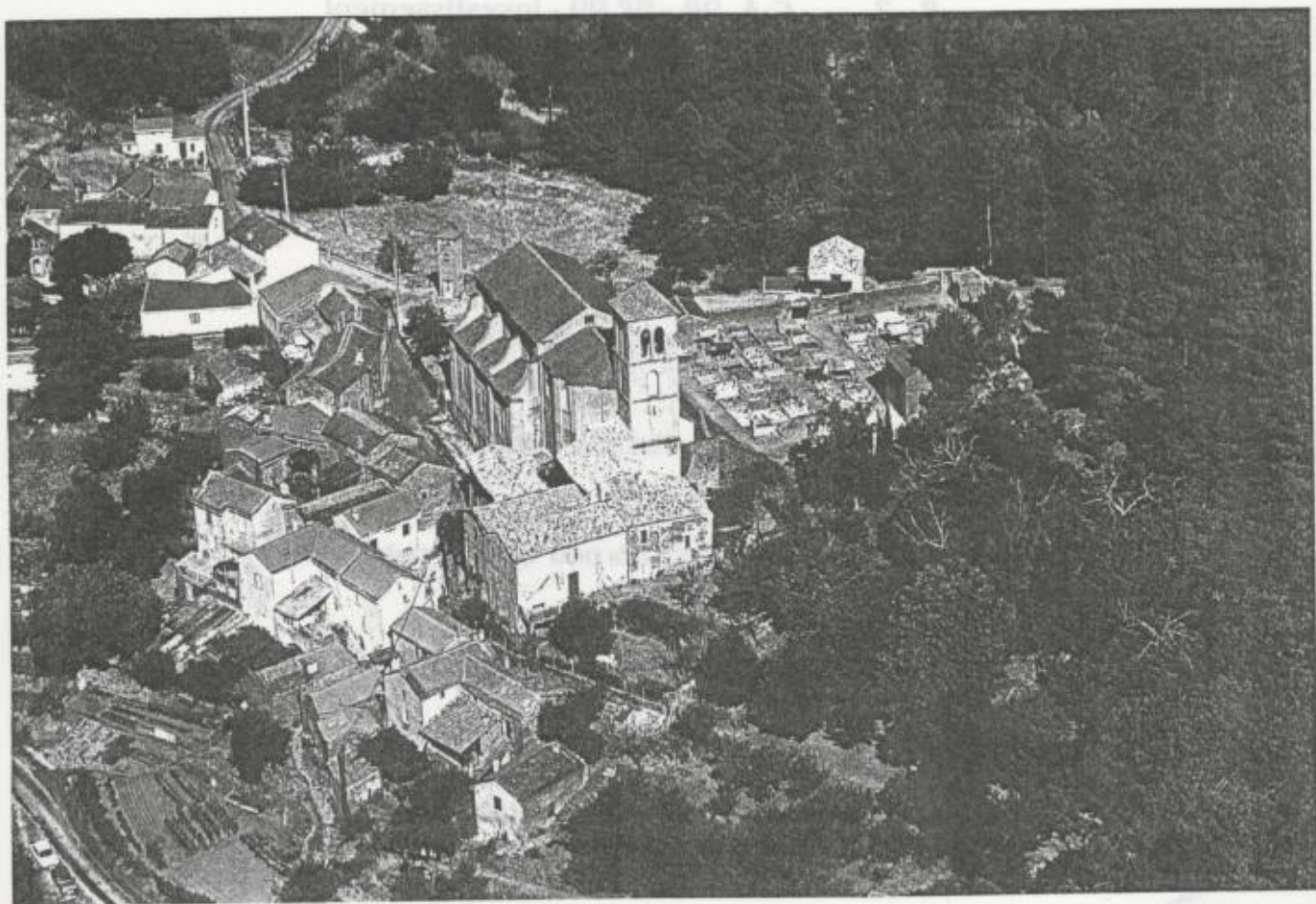


MALBOSC



Informations municipales

MARS 1999 - n° 74



Sommaire N° 74

- P. 1 Le mot de madame le Maire
- P. 2 Conseil municipal : séance du 09-12-98
- P. 3 Conseil municipal : séance du 29-01-99
- P. 4 Conseil municipal : séance du 31-03-99
- P. 5 Compte Administratif 98 et Budget 99 - dépenses
- P. 6 C.A. 98 - BP 99 - recettes
- P. 7 C.A. 98 - BP 99 - investissement
- P. 8 Compte administratif 98 - service de l'eau
- P. 9 Budget 99 - service de l'eau
- P. 10 Les impôts locaux - information
- P. 11 CCAS - repas, loto, dons
Etat civil
- P. 12 "l'Echo...le de Malbosc"
- P. 13 " "
- P. 14 Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
- P. 15 " " " "
- P. 16 Malbosc, un peu de son passé
- P. 17 " "
- P. 18 Les Ordures Ménagères
- P. 19 Divers : naissance d'une association -
CRPF
Bonne nouvelle
- P. 20 Petite histoire de la "Marianne"
- P. 21 " " "

*remerciements à M. Ripart
qui nous a fourni
gracieusement la photo de
couverture :
vue aérienne du chef lieu*

*Remerciements :
l'agent recenseur, c. brion,
remercie tous les habitants de
Malbosc pour l'accueil très
chaleureux qui lui a été réservé
pendant la tournée du
recensement !*



Le mot de madame le Maire

C'est le premier bulletin de l'année et il est bien tard pour formuler des vœux. Je voudrais simplement évoquer la situation actuelle dans les Balkans. Je ne sais si la solution adoptée est la bonne mais ce que je sais, c'est que de pauvres gens innocents sont malheureux et désespérés, que beaucoup de vies humaines sont sacrifiées et ceci me touche profondément. Fallait-il laisser faire ? Je ne le crois pas... souvenons nous de Munich. Il faut bien que les tyrans sachent qu'ils seront poursuivis, cependant, je hais la guerre, je ne l'ai pas découverte au cinéma...!

Cette année est déjà bien entamée. Le recensement se termine; la population de Malbosc est en augmentation sensible (les chiffres qui suivent sont donnés sous réserve de réajustement de l'INSEE) : 171 en comptant les étudiants, au lieu de 149 en 1990. 77 résidences principales, 152 résidences secondaires - chaque résidence secondaire comptant pour 1 habitant supplémentaire - ce qui veut dire une DGF (dotation globale de fonctionnement) que nous attribue l'état, plus conséquente. Nous le verrons dans le budget de l'an 2000.

Notre budget pour 99 est voté (voir plus loin le détail). Il ne prévoit pas d'augmentation des impôts locaux au niveau communal. Attendez vous cependant à une hausse du fait que les bases d'imposition sont réévaluées tous les ans et que le Département a voté 3% de plus, assez logique car nous le sollicitons de plus en plus pour des subventions... une déception toutefois, la dotation cantonale pour la voirie n'est toujours pas attribuée en fonction de son importance mais par commune. Avec plus de 20 km de voies communales, nous sommes les perdants !

Le problème des déchets devient préoccupant... non seulement pour son coût (+5.1% pour le sictoba et +2% pour la collecte) mais aussi par le fait que la décharge de Grospierres n'est pas extensible à l'infini. Il faut donc réduire les tonnages, le mode d'emploi vous est donné dans les pages qui suivent, appliquez le scrupuleusement !

En ce qui concerne l'eau, la réglementation est de plus en plus draconienne.

L'interconnexion Mourèdes/Aubrias et la régularisation du captage de Fabre seront réalisées dans les prochains mois. Des investissements importants sont programmés jusqu'en 2015 par les instances supérieures : réfection de captage, périmètres de protection, compteurs de distribution, désinfection. Quant à l'assainissement, il faudra bien le mettre aux normes !

Enfin, la bonne nouvelle ! le syndicat départemental d'électrification a pris en compte dans son programme "environnement", le déplacement du transformateur qui défigure la place du village. Le réseau sera enterré et en principe, les 3 poteaux béton devraient disparaître. Il en coûtera à la commune 15 % du montant des travaux que nous acquitterons à partir de 2002... on peut commencer de rêver.

J'ai été conviée par un ingénieur forestier de l'Office National des forêts à visiter "notre forêt communale" de Lacham de Malbosquet. L'ONF en assure la gestion depuis sa réalisation en 1988. Il découvrait la plantation et malgré les "cocons" de chenilles processionnaires qui ne la mettent pas en péril, il a été très satisfait. Dans l'ensemble les arbres poussent bien, un peu mieux pour certains selon l'exposition, il n'y a pas de manque. Nous pouvons être fiers et rendre hommage à l'équipe qui a présidé à sa création dont Noël Garidel, l'initiateur.



C'est beau une forêt au petit matin... dommage qu'elle soit loin et pas très facile d'accès mais pour sa survie, cela vaut peut-être mieux !

Votre dévouée maire, Alice ICARD

CONSEIL MUNICIPAL LE 09 DECEMBRE 1998

Présents : tous les conseillers en exercice sauf Béatrice Schmitt excusée

• TRAVAUX AEP

Délibération prise à l'unanimité pour intervention technique de la DDAF dans les travaux AEP du Mas et de Mourèdes

• ALLOCATION FORFAITAIRE SCOLAIRE

Délibération prise à l'unanimité pour utilisation de l'allocation forfaitaire scolaire de 502 F (achat de petit matériel).

• INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTES

Délibération prise à l'unanimité pour indemnités du maire : 10% de l'indice brut 1015 de la fonction publique et des 2 adjointes : 40% de l'indemnité du maire. A noter qu'en règle générale, l'indemnité du maire correspond à 12% de l'indice 1015 (représentant le salaire le plus élevé de la fonction publique). Cette diminution de 2% équivaut à une réduction d'indemnités d'environ 5 400 F annuels.

• Désignation délégués Sictoba :

à l'unanimité sont désignés Elisabeth Hours, déléguée titulaire et Robert Chamboredon : délégué suppléant.

• Désignation délégué Sicom :

à l'unanimité est désignée : Elisabeth Hours, déléguée suppléante.

• Délégués CCAS

est nommé délégué du conseil municipal : Bernard Agniel
est nommé déléguée hors conseil : Claudette Chamboredon.

• Commissions municipales

Finances : Michel Guillemain, Elisabeth Hours, Bernard Agniel, Andrée Nadal

Travaux : Robert Chamboredon, Marcel Jules, Jean Bocca

Scolaire : Maria Sanz, Béatrice Schmitt

Forêt : Marcel Jules, Bernard Agniel, Michel Guillemain, Elisabeth Hours.

Informations municipales : Elisabeth Hours, Blandine Robert, Maria Sanz, Bernard Agniel.

Développement local : Michel Guillemain, Maria Sanz, Béatrice Schmitt

• PNR des monts d'Ardèche

Les conseillers demandent une réunion publique à Malbosc avec les représentants du comité d'étude.

Une réunion a lieu à Largentière le 17/12/98 - Mme le maire et les adjoints s'y rendront.

• Parc National des Cévennes

Une réunion est prévue le 16/12/98 pour étudier la répartition des crédits qui devraient être attribués aux communes situées dans la zone périphérique du Parc. Dans ce cadre, la commune s'était vu accorder une subvention de 82 500 F pour la rénovation du Moulin de Gournier. Etant donné le coût de ces travaux et le peu de subvention, il n'avait pas été donné de suite à ce projet.

• SIDET

Des propositions de travaux pour 1999 sont faites à la brigade verte du Sidet (voie romaine, Serre de l'Elzède et chemin du facteur)

• TRAVAUX

* volets école : devis 10 000 F le conseil est d'accord à l'unanimité

* chemin accès aux pompes de Mourèdes : devis Boyer. Aucune décision n'est prise, une visite sur les lieux est prévue avec Robert Chamboredon

* Buses sur chemin voie romaine : le conseil est d'accord pour l'achat et pose de buses sur ce chemin de la commune.

• Demande de construction en bois au chef lieu

Le conseil à l'unanimité moins une voix est contre l'édification d'un chalet en bois au chef lieu. Il est préconisé une construction en dur.

CONSEIL MUNICIPAL LE 29 JANVIER 1999

Présents : tous les conseillers en exercice sauf Béatrice Schmitt et Andrée Nadal, absentes excusées.

• Révision tarifs service de l'eau

Prix de l'abonnement pour 1999	370 F	soit 56,40 E.
Prix du M ² 1999	4,20 F	soit 0,64 E
Prix de location compteur	36 F	soit 5,49 E
Prix du raccordement au réseau	3 500 F	soit 533,56 E

• Révision tarifs concessions cimetièrè

Concession trentenaire, le M ²	450 F	soit 68,60 E
Concession cinquantenaire, le M ²	650 F	soit 99,09 E

• Travaux du SDE 07:

Proposition d'enlever le transformateur de la place de l'église ainsi que trois poteaux "béton".

Coût prévisionnel : 400 000 F TTC

15 % seraient à la charge de la commune avec remboursement par annuité sur 15 ans à partir de 2002.

Il est demandé de prévoir un lampadaire supplémentaire sur la place.

Délibération prise à l'unanimité.

• Moulin de Gournier / Zone périphérique du Parc National des Cévennes

Mme le maire informe de la réunion qui s'est tenue avec le sous-préfet concernant les subventions en provenance du PNC rappelant qu'un projet de restauration du Moulin de Gournier établi en 1994 s'était vu attribué une subvention de 82 500 F. En raison de l'importance du coût des travaux prévus (500 000 F), ce projet n'avait pas eu de suite.

Lors de cette réunion, il est proposé que la commune récupère cette subvention pour ce projet en bénéficiant en plus de 15 % de subv. du ministère de la Culture (soit 48 000 F) et d'une subv. du Conseil général de 125 000 F.

soit un total de subventions de 255 500 F pour un coût HT des travaux de 320 000 F

Le conseil, considérant l'intérêt de la mise hors d'eau du bâtiment, est d'accord pour faire les travaux sous réserve de l'attribution des subventions.

• Travaux pour chauffage école

Il est prévu dans un premier temps d'installer un chauffage à gaz avec citerne enterrée pour l'école et la halte-garderie.

Le devis présenté s'élève à 51 663 F H.T. soit 60 863,36 F T.T.C..

Dans le même temps, il s'avère nécessaire de refaire la porte d'entrée sous le préau et d'envisager, sous réserve de l'accord de la commission sécurité, de condamner la porte d'entrée donnant sur la cour et d'en faire une fenêtre.

Le conseil est d'accord à l'unanimité et demande que soit calculé le prix de revient du chauffage (thermie).

• Travaux logement communal (ancien gîte de la mairie)

Mme le maire informe le conseil de la visite du CAL 07 pour étude des travaux à réaliser.

Un dossier doit être adressé.

La commission Travaux se rendra sur les lieux le 1/02/99.

• Demande de subventions adressées à la mairie

Il est décidé que la commune ne verserait pas de subvention aux associations.

Par contre, le CCAS pourrait décider lors de son budget primitif 99 de reconduire les subventions faites aux restos du cœur et à l'adapei.

• Loto du CCAS : prévu le 28 février 1999

La séance est levée à 20h30

CONSEIL MUNICIPAL LE 31 MARS 1999

Présents : tous les conseillers en exercice sauf Béatrice Schmitt et Andrée Nadal qui donne "bon pour pouvoir" à Marcel Jules

• RAID EQUESTRE DE GAGNIERES

Le poney club La Bardette affilié à la Fédération Française d'Equitation organisant le 1er raid équestre de Gagnières les 29 et 30 mai prochains demande l'autorisation de passage sur la commune de Malbosc. A noter que le nombre de participants est évalué à 80 ! 3 boucles sont prévues sur les 2 jours avec passage sur pistes. Une réponse favorable est donnée aux organisateurs présents.

• COMPTES ADMINISTRATIFS 98 ET BUDGETS PREVISIONNELS 1999.

Les comptes administratifs du service des eaux, de la commune et du CCAS sont présentés par la 1ère adjointe Elisabeth Hours et sont adoptés à l'unanimité des présents. (détail ci-après)

Résultats 1998 :

Service de l'eau :	excédent de fonctionnement	121 383,48 F
	excédent d'investissement	10 750,52 F
Budget général de la commune	excédent de fonctionnement	433 164,61 F
	excédent d'investissement	504 483,58 F
CCAS	excédent de fonctionnement	16 978,21 F

Les budgets 1999 du service de l'eau, de la commune et du CCAS, présentés par Mme le Maire sont votés à l'unanimité des présents (détail ci-après).

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des impôts locaux en 1999 :

TH :	7,25%	produit attendu :	67 063 F
TFB :	7,43 %	produit attendu :	42 648 F
TFNB :	91,90 %	produit attendu :	56 978 F
TP :	13,03%	produit attendu :	2 775 F
		TOTAL	169 464 F

• SIDET

Modification des statuts en vue de préciser les actions menées par le SIDET dont : mise en place d'une équipe d'emploi vert pour l'entretien de l'environnement, création d'une décharge de classe III, dépôt de gravats sur le site de Chilbasse (Banne) - réfection de digues (Ganivay à Chambonas), création et aménagements d'aires d'accueil et contribuer par des aides financières aux frais de fonctionnement du Centre de secours des Vans.

Délibération est prise à l'unanimité.

• CONTRAT GLOBAL DE DEVELOPPEMENT ARDECHE MERIDIONALE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, marque son accord de principe et son intérêt pour cette procédure de développement local. Il est précisé que cette adhésion n'entraînera pas de transfert de compétences et qu'elle fera bénéficier à la commune et ses ressortissants (entreprise, agriculteurs, commerçants, artisans, associations...) des actions et subventions inscrites au CDG de l'Ardèche méridionale.

Le détail de ce contrat vous sera présenté dans le prochain bulletin mais il est consultable en mairie dès maintenant.

• TRAVAUX AEP INTERCONNEXION Mourèdes /Aubrias

Les travaux sont prévus pour les semaines qui viennent.

• TRAVAUX Bâtiments

Un devis pour aménager une pièce du logement du presbytère en bureau est présenté. Accord à l'unanimité des présents.

Par ailleurs, il est précisé que le prix de la thermie du chauffage de l'école est de 27 centimes (gaz) équivalant à 31 centimes au KW.

• DIVERS

Délibération est prise à l'unanimité pour paiement des frais de déplacement à l'agent recenseur.

Délibération est prise à l'unanimité pour maintien d'un service d'urgences au Centre hospitalier d'Aubenas et de son SMUR.

La séance est levée à 21h30



BUDGET GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
- C.A. 98 et B.P. 99

DEPENSES	B.P.98	C.A. 1998	PREVISIONS 1999
ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS			
Energie Electricité	40 000,00	27 056,00	35 000,00
Carburants	4 500,00	3 853,25	4 500,00
Combustibles	4 000,00	804,86	4 000,00
Petites fournitures	10 000,00	5 720,54	10 000,00
Fournitures voirie		0,00	
Fournitures administ.	10 000,00	3 913,57	10 000,00
Fournitures scolaires	5 000,00	6 434,42	5 000,00
Autres fournitures	3 000,00	0,00	3 000,00
SERVICES EXTERIEURS			
Entretien répar. bâtim.	20 000,00	8 067,30	20 000,00
Entretien voies réseaux	20 000,00	5 855,55	20 000,00
Entretien éclair. public	50 000,00	780,68	2 200,00
Entretien divers	10 000,00	1 630,32	10 000,00
Maintenance	5 000,00	2 050,20	5 000,00
Primes assurance	17 000,00	15 119,88	20 000,00
Document. générale	60 000,00	5 719,18	6 500,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
Indemnités comptable	2 000,00	1 996,10	2 500,00
Honoraires divers	1 500,00	654,08	1 500,00
Fêtes et cérémonies	1 500,00	2 138,55	10 000,00
Déplacements		124,32	500,00
Frais de timbres	3 000,00	1 981,00	3 000,00
Frais de télécom.	4 000,00	3 823,39	5 000,00
Cotis. ASL Malbosc	200,00	0,00	400,00
Cotis. municipales	1 500,00	3 997,77	4 500,00
Cotis. Equarissage	300,00	0,00	300,00
IMPOTS ET TAXES			
Impôts fonciers	7 500,00	7 024,00	8 000,00
Autres droits		157,50	
CHARGES DE PERSONNEL			
Personnel titulaire	67 500,00	70 127,86	75 000,00
Personnel non titul.	50 000,00	50 015,46	55 000,00
Emplois insertion	101 500,00	97 825,72	110 000,00
Recensement			2 000,00
Cotisations urssaf	35 000,00	35 620,46	40 000,00
Cotisations ircantec	7 500,00	7 019,54	8 500,00
Cotisations assedic	9 300,00	9 380,90	11 000,00
Fonds compensation sf	1 500,00	1 278,19	1 500,00
Médecine du travail	2 000,00	1 479,75	2 000,00
Cotisations contre gest.	600,00	618,78	1 000,00
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE			
Indemnités élus	48 000,00	45 889,29	49 000,00
Cotisations ircantec élus	2 000,00	1 550,38	2 000,00
Aides sociales départ	34 629,00	32 093,00	36 000,00
Service Incendie	5 972,00	5 971,85	6 401,00
Cotis. sicom	39 000,00	39 936,00	39 000,00
Cotis. sictoba	42 000,00	43 224,50	45 500,00
Annuités sde 07 15%	45 548,00	45 547,54	45 550,00
Fonction sde07	3 500,00	3 188,25	1 700,00
Rembours. sidet	18 800,00	18 799,00	17 000,00
Contrat Global de dévelop 07			4 800,00
Part. dépenses collèges	3 000,00	191,00	3 000,00
Subv. ccas Malbosc	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Subv. service des eaux	75 000,00	75 000,00	80 000,00
Subv. ass. école bus.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Héberg. gendarmes	2 000,00	2 000,00	1 500,00
Subv. Vivre chez soi	400,00	400,00	500,00
Subv. lutte contre cancer	400,00	400,00	500,00
Part. concerts musique	500,00	0,00	300,00
Subv. off. tour. les Vans	500,00	350,00	500,00
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts des emprunts	34 600,00	32 679,27	31 500,00
Autres charges financ.	9 725,00	7 850,34	
Virement section invest.	310 985,00		572 759,00
TOTAL DEPENSES	1 234 459,00	743 057,07	1 439 410,00



BUDGET GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT
C.A. 98 et B.P. 99

BUDGET GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	B.P.1998	C.A. 1998	PREVISIONS 1999
POTS DES SERVICES ET VENTES DIV.			
Concessions cimetières		2 935,00	
Prestations services		1 732,50	
Halle garderie	4 000,00	0,00	5 000,00
Redev. & droit péri-scol.		5 796,48	
Autres services	2 500,00	2 305,80	2 500,00
IMPOTS ET TAXES			
Impôts locaux	164 494,00	172 102,00	169 464,00
Taxe enlèv. ord.ménag.	81 000,00	74 250,00	84 500,00
Droit licence débit bois.	100,00	100,00	100,00
Taxe droits mutation		27 206,63	
Permis de chasser	130,00	220,00	200,00
DOT. SUBV. PARTICIPATIONS			
Dot. forfait. DGF	477 105,00	477 105,00	484 265,00
Dot. solid. rurale	32 871,00	35 965,00	36 000,00
Dot. élus locaux	12 739,00	12 897,00	12 897,00
Subv. et partic.	12 950,00	27 630,00	13 000,00
Part. Bonnevaux	25 000,00	24 260,38	25 000,00
Autres partic.	8 160,00	31 424,19	0,00
Compens. pertes taxe	24 416,00	0,00	
Compens. TP	3 433,00	3 689,00	2 524,00
Attrib. fonds Nat TP	5 977,00	4 296,00	4 000,00
Compens exo. TP	26 943,00	0,00	
Compens. exo. TH	3 689,00	3 433,00	3 692,00
Compens. exo. TF	300,00	300,00	304,00
Fonds Nat. péréquat.	59 940,00	62 363,00	62 000,00
Autres partic.		544,00	
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE			
Revenus des immeubles	43 000,00	45 110,00	48 000,00
Droits de bail	800,00	700,00	800,00
Pdts divers		1 030,35	
ATTENUATION DE CHARGES			
Remb. rémun pers.	53 000,00	65 895,49	50 000,00
Remb. pr recensement			2 000,00
PRODUITS FINANCIERS		18,75	
EXCEDENT FONCT. REPORTE			
Excedent de fonct. n-1	92 912,00	92 912,11	433 164,00
TOTAL RECETTES	1 135 459,00	1 176 221,68	1 439 410,00
TOTAL RECETTES 1998		1 176 221,68	
TOTAL DEPENSES 1998		743 057,07	
EXCEDENT 1998 A REPORTER EN 1999			433 164,00



BUDGET GENERAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

C.A. 98 et B.P. 99

DEPENSES	BP 98	REALISE en 98	RESTES	BP 99
REMB. EMPRUNTS				
Rembours. emprunts	113 095,00	111 204,36		40 000,00
Rembours. sidet	41 234,00	41 234,00		45 300,00
TRAVAUX				
Voirie	1 072 064,00	239 559,84	78 805,88	80 000,00
Voirie Bonnevaux				160 000,00
Voirie divers				343 169,00
Terrain Lauzière				10 000,00
Bâtiments divers	75 484,00	67 393,10	14 052,31	20 000,00
Bât. Chauffage école				100 000,00
Bât. Moulin Gournier				400 000,00
Bât. Logt social				350 000,00
Acquis. matériel	30 825,00	2 582,00	1 470,11	15 000,00
Matériel Mairie	32 000,00	31 170,87		
Mairie	273 425,00	165 764,52		
Logement cure	10 000,00			
TOTAL	1 648 127,00	658 908,69	94 328,30	1 563 469,00

RECETTES	BP 98	REALISE en 98	RESTES	BP 99
Solde d'exécution N-1	136 224,00	136 224,73		504 483,00
FCTVA	63 822,00	60 723,00		82 147,00
Vente réseau SEBA	143 466,00	143 466,12		
Subv. voirie cant.	260 275,00	81 775,00		106 959,00
Subv. voirie divers				3 624,00
Subv. Départ. bâtim.	54 390,00	50 899,00		
Subv. Départ. logt	16 500,00	16 500,00		16 500,00
Subv. Etat logt	5 661,00	17 000,00		17 000,00
Subv. DGE Mairie	114 729,00	114 729,00		
Subv. Etat mairie	100 000,00	100 000,00		
Subv. Départ Moulin Gournier				125 000,00
Subv. Etat " " "				48 000,00
Subv. Parc Céve. Moulin				82 500,00
Subv. en annuités Mairie	4 497,00	4 497,42		4 497,00
Excédent Fonct. capit.	437 578,00	437 578,00		
Virement du fonct.	310 985,00			572 759,00
TOTAL	1 648 127,00	1 163 392,27		1 563 469,00

EXCEDENT INVESTISSEMENT 1998 (a) à reporter sur le BP 99	504 483
DEPENSES RESTES A REALISER 98 (b) à reporter sur le BP 99	94 329
EXCEDENT DE FINANCEMENT = b - a	410 154

SECTION D'EXPLOITATION

SERVICE DES EAUX
COMPTE ADMINISTRATIF 1998

DEPENSES	BUDGET 1998	REALISE 98
ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS		
Achat d'eau	10 000,00	1 447,20
EDF Stations pompage	7 000,00	5 779,21
Produits de traitement	500,00	0,00
Petit matériel	500,00	0,00
Entretien & réparation	6 500,00	1 853,62
Analyses d'eau	8 500,00	7 749,62
TAXE FNAE	1 500,00	1 180,00
INTERETS EMPRUNTS	7 200,00	7 189,72
DOTATIONS AUX AMORTIS	75 610,00	75 610,00
Autofinancement complém	100 796,00	
TOTAL DEPENSES	218 106,00	100 809,37

RECETTES	BUDGET 1998	REALISE EN 1998
VENTE DE PRODUITS, SERVICES		
Vente d'eau (+ loc. compteurs)	84 000,00	92 593,05
F.N.A.E.	1 500,00	1 221,78
Loc. compteurs	5 184,00	0,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
Subv. commune	75 000,00	75 000,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Quote part subv. invest.	52 422,00	52 422,00
Autres produits except.		955,78
Excédent antérieur reporté		0,24
TOTAL RECETTES	218 106,00	222 192,85

EXCEDENT FONCTIONNEMENT 1998 = 121 383,48

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BUDGET 1998	REALISE 1998	RESTES
DEFICIT ANTERIEUR REPC	101 868,00	101 867,75	
SUBV. QUOTE PART invest	52 422,00	52 422,00	
EMPRUNTS	11 500,00	11 475,90	
TRAVAUX			
AEP LE MAS	180 000,00	0,00	180 000,00
AEP/Stations Javellisation	116 140,00	145 159,39	
AEP Travaux divers	80 448,00	17 131,44	
TOTAL DEPENSES	542 378,00	328 056,48	180 000,00

RECETTES	BUDGET 1998	REALISE 98	RESTES
EXCEDENT FONCTIONT M	84 819,00	84 819,00	
FCTVA	71 153,00	71 153,00	
Amortissement construct.	26 650,00	26 650,00	
Amortissement instal.	48 960,00	48 960,00	
Subv. DGE Le Mas	90 000,00		
Subv. Départ. le Mas		36 000,00	36 000,00
Subv. Départ. Javellisation	70 000,00	45 225,00	
Subv. Départ. Fabre		26 000,00	
Subv. DGE Fabre	26 000,00		
Emprunts	24 000,00		
Autofinancement complém.	100 796,00		
TOTAL RECETTES	542 378,00	338 807,00	36 000,00

EXCEDENT INVESTISSEMENT 1998 =	10 750,52
RESTES à REALISER Dépenses =	180 000,00
RESTES à REALISER Recettes =	36 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT =	133 249,48
Excédent de Fonct. à reporter en Investis. 99 =	121 383,48

SECTION D'EXPLOITATION



SERVICE DES EAUX
BUDGET 1999

DEPENSES	BUDGET 1998	1999
ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS		
Achat d'eau	10 000,00	5 000,00
EDF Stations pompage	7 000,00	7 000,00
Produits de traitement	500,00	500,00
Petit matériel	500,00	500,00
Entretien & réparation	6 500,00	6 500,00
Analyses d'eau	8 500,00	8 500,00
TAXE FNAE	1 500,00	1 200,00
INTERETS EMPRUNTS	7 200,00	6 500,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	75 610,00	90 695,00
Autofinancement complém.	100 796,00	107 523,00
TOTAL DEPENSES	218 106,00	233 918,00

RECETTES	BUDGET 1998	1999
VENTE DE PRODUITS, SERVICES		
Vente d'eau	84 000,00	88 000,00
F.N.A.E.	1 500,00	1 200,00
Loc. compteurs	5 184,00	5 148,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
Subv. commune	75 000,00	80 000,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Quote part subv. invest.	52 422,00	59 570,00
Autres produits except.		
Excédent antérieur reporté		
TOTAL RECETTES	218 106,00	233 918,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	1998	1999
DEFICIT ANTERIEUR REPOR	101 868,00	0,00
SUBV. QUOTE PART invest.	52 422,00	59 570,00
EMPRUNTS	11 500,00	12 250,00
TRAVAUX		
AEP LE MAS (report)	180 000,00	180 000,00
AEP/Stations Javellisation	116 140,00	0,00
AEP Travaux divers	80 448,00	0,00
AEP RéguL Fabre	0,00	150 000,00
AEP Interconn. Mourèdes	0,00	562 703,00
Matériel dosage chlore	0,00	5 000,00
TOTAL DEPENSES	542 378,00	969 523,00

RECETTES	1998	1999
Excédent antér reporté	84 819,00	10 750,00
FCTVA	71 153,00	24 172,00
Amortissement construct.	26 650,00	27 222,00
Amortissement instal.	48 960,00	63 473,00
Subv. Départ. le Mas (report)	90 000,00	36 000,00
Subv. Départ. Mourèdes	0,00	180 000,00
Subv. Ag. de l'eau	0,00	135 000,00
Subv. Départ. Javellisation	70 000,00	9 000,00
Subv. Départ. Fabre	0,00	76 000,00
Subv. Agence eau Fabre	26 000,00	29 000,00
Emprunts	24 000,00	150 000,00
Autofinancement complém.	100 796,00	107 523,00
Excédent de fonct.	0,00	121 383,00
TOTAL RECETTES	542 378,00	969 523,00



LES IMPOTS LOCAUX

Les contributions directes représentent une des ressources de la commune et varient d'ailleurs de façon significative d'une commune à l'autre.

Le rôle du conseil municipal est de décider chaque année le taux de chacune des taxes : habitation, foncier bâti, foncier non bâti et professionnelle. Ce taux sera appliqué aux bases d'imposition notifiées par les services fiscaux.

Les bases d'imposition des taxes habitation et foncier bâti, qui représentent la "valeur locative brute", sont calculées d'après les caractéristiques (surfaces, éléments de confort, etc.) de chaque logement. Ces bases sont revalorisées par les services fiscaux chaque année selon des coefficients de révision et une meilleure répartition des impôts entre chaque administré se fait en fonction des déclarations souscrites lorsqu'il y a eu réalisation de travaux améliorant les caractéristiques de l'habitation.

Le principe de calcul de chaque taxe est le même : base d'imposition X taux

• Taxe d'Habitation

Due par toutes les personnes (résidents principaux et secondaires) de la commune, qu'elles soient propriétaires ou locataires. Elle porte sur le logement mais également sur les dépendances (garage, remise, etc.)

Certaines catégories de personnes en sont exonérées (ex : bénéficiaires du rmi) et la loi prévoit des allègements pour les contribuables qui remplissent certaines conditions de revenus (ex : personnes âgées de + de 60 ans, titulaires de l'allocation aux adultes handicapés ou de l'allocation du fonds de solidarité vieillesse etc.)

La commune depuis longtemps a décidé, pour les résidents principaux, d'un abattement général à la base de 15%.

D'autres abattements interviennent pour charges de famille (10% - 15%)

Ces abattements seront déduits de la base brute d'imposition pour donner la base nette.

(A noter que les contribuables paient également une taxe d'habitation au Département, à la Région et aux syndicats de communes, selon des taux décidés par ces structures)

Pour 1999 : les bases d'impositions sont augmentées de 2,75% environ (pour un total de 925 000 F)

Le taux est voté chaque année par le conseil municipal au moment de l'élaboration du budget. Il doit respecter des plafonds taux à ne pas dépasser

En 1998 :

taux communal TH	: 7,25 %
taux départemental	: 5,31 %
taux régional	: 1,30 %
taux syndicats communes	: 0,49 %

• Taxe foncière sur les propriétés bâties

Sont imposables les propriétaires, usufruitiers, etc. Exonérations possibles pour les personnes âgées et de conditions modestes.

Exonérations pour une durée de 2 ans pour les constructions nouvelles (sous conditions de déclaration).

La base d'imposition est égale à 50 % de la valeur locative des biens imposables

Le taux est également voté chaque année par le conseil municipal

(A noter que cette taxe est aussi payée au Département, à la Région et syndicats de communes)

Pour 1999 : augmentation des bases d'imposition de 2% (pour un total de 574 000 F)

en 1998 : taux communal du foncier bâti :	7,43%
: taux départemental " " :	9,02%
: taux régional " " :	1,68%
: taux syndicats communes " :	0,50%

Taxe d'ordures ménagères : porte sur toutes les propriétés, pas d'exonération.

Elle est calculée sur la même base d'imposition que le foncier bâti avec un taux modifié chaque année en fonction du coût de ramassage et destruction de nos ordures ménagères (1998 : 13,90%). A Malbosc, Elle représente la fraction la plus importante de la taxe foncier bâti que les contribuables sont appelés à payer.

• Taxe sur les propriétés non bâties

Due par les propriétaires, usufruitiers, etc.

A noter que les terres agricoles (parcelles classées en terres, prés, vergers, vignes, bois landes, eaux, jardins autres que d'agrément, terrains de culture maraîchère ou florale, ou pépinières) sont exonérées de la part régionale et départementale.

La base d'imposition est égale à 80 % de la valeur locative des biens imposables.

Pour 1999 : augmentation des bases de 2,8% (pour un total de 62 000 F)

en 1998 :	
Taux communal	: 91,90%
Taux syndicats communes	: 6,78%

A cela s'ajoute des taxes annexes perçues au profit de divers organismes (chambre d'agriculture)

• Taxe professionnelle

Taux 1998 : 13,03 % Base d'imposition 99 : 21 300 F

POUR 1999, le conseil municipal, considérant l'augmentation de 3% des taux du Département et l'augmentation de 5% de la taxe d'Ordures ménagères, décide de ne pas modifier les taux communaux.

REPAS DU CCAS

Parmi les festivités qui clôturent l'année, le repas offert par le CCAS reste un moment privilégié. Voisins et amis s'étaient joints à une assemblée sympathique.

Dans la salle décorée de houx, les tables ornées de bougies et de feuillages dorés accueillèrent les convives. Chacun prenait place, retrouvant avec plaisir des amis avec qui les bavardages iraient bon train.

Un apéritif agréable éveilla les papilles. On se prépara à savourer le festin concocté avec brio par le restaurant "l'Escale". Le résultat fut comme il nous y a habitué, au delà de ce que nous avons imaginé : qualité, finesse, surprises, tout cela servi avec gentillesse et sourire.

Le champagne offert par Comité des fêtes et "l'Escale" aidant, les participants ont dansé au son des remarquables "Cévennes Accordéon". Les artistes de la communes n'ont pas hésité à se produire, chantant avec talent pour le plaisir de tous.

Merci encore aux généreux donateurs. Le restaurant l'Escale a également fait un don pour participer au paiement de l'animation.

Cette journée, trop vite passée, reste un souvenir agréable.

"Alara, a l'an que ven e se siam pas mai que seguem pas mens".

LOTO du CCAS

C'est le 28 février 1999 que s'est déroulé le loto du CCAS. Il a reçu un bon accueil et comme à l'accoutumée, il y a eu des gagnants heureux... et des perdants. De nombreux lots avaient été déposés, le complément acheté : l'ensemble faisait un loto de bonne qualité. Nos voisins et amis étaient venus nombreux et certains sont repartis les bras chargés !

Merci à tous les généreux donateurs qui ont participé soit avec un lot, soit avec un chèque. La "cagnotte" du CCAS a grossi de près de 3000 F et nous allons pouvoir préparer le voyage du mois de mai mais aussi aider les associations caritatives qui nous sollicitent, Resto du coeur, Adapei...

DONS AU CCAS

200 F M. & Mme Sangaletti (chef lieu)
110 F M. & Mme Marrou (Mourèdes)
200 F M. & Mme Garnier (Mourèdes)

ETAT CIVIL

Naissances :

Mathilde Schmitt de Malbosquet le 10/12/98 à Aubenas

Armance Bryant du Chef lieu le 26 /12/98 à Aubenas

Décès :

Mme Meynadier épouse Laganier, le 13 mars 99

Mme Loubier épouse Rivière, le 21 mars 99

Mme Castanier épouse Gibert, le 28 mars 99

L'écho...le de Malbosc

Drame dans une cuisine:

"Vroum-Vroum", la mouche fétiche de Madame Agathe, est tombée dans un pot de confiture (de myrtilles). Malgré la rapidité des secours, elle s'est noyée.

L'enterrement a eu lieu, le 1er avril, sur une tartine beurrée

Petite annonce:

Les personnes qui ont perdu la Tour Eiffel sur la place du village sont priées de venir la récupérer rapidement.

Nous rappelons qu'il existe une collecte des encombrants.

Bulletin météo:

Menace d'orage violent avec risque d'éclairs au chocolat sur le village.

Brume à l'école, brouillard à l'extérieur.

Pluie sèche le matin à partir de midi.

Les maisons en chocolat vont fondre à cause du soleil.

Technique:

Le 31 mars, la fusée Ariane n'a pas réussi, comme prévu, son décollage sur la place de Malbosc.

Monsieur J.C Califourchon, le responsable du tir, avait oublié son briquet...

Pas de chance...

Petite annonce:

**ECHANGE PLACE A L'ECOLE
CONTRE PLACE AU BORD DE
LA MER**

Petite annonce:

**Je vous annonce que je ne
vous dirais rien.**

Fait d'hiver:

Les frères Dalton ont fait une tentative de hold-up à la banque de Malbosc.

Heureusement LUCKY LUCAS était là...

Avis de la rédaction:

Si, par hasard, vous constatez, de ci, de là, une ou plusieurs fautes, excusez-nous.

Peut-être que les oeufs de Pâques auront laissé quelques menues coquilles.

Et toc...

Nom courant: Ecureuil commun

Nom savant: Sciurus vulgaris

Liens de parenté:

Embranchement: Vertébrés

Classe: Mammifères

Ordre: Rodentia (rongeurs)

Sous-ordre: Sciuromorpha (famille: Sciuridae)

Description:

Longueur: De 20 à 22 cm sans la queue (15 à 18 cm)

Poids: 300 g environ

Couleur: Généralement brun rougeâtre avec le ventre blanc.

Autres remarques: Queue en panache et touffes sur les oreilles (moins en été).

Biotope et répartition (Où le trouve-t-on?):

Il vit dans les forêts de conifères d'Europe et d'Asie.

Reproduction:

Il y a deux portées par an: janvier et août.

Gestation de 38 jours.

Une portée d'écureuils compte de 2 à 8 nouveaux-nés sourds, aveugles et nus.

Vers l'âge de 10 semaines, les petits commencent à se promener autour du nid fait en feuilles.

Les petits peuvent rester en famille jusqu'à l'âge de 6 mois.

Axel, Thomas et Tom

Saisie: Tom

PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE

Le jeudi 4 février à 18h a eu lieu à la salle des fêtes, une réunion d'information sur le projet du Parc Naturel Régional en présence de M. Bonin, conseiller général, vice-président du comité de pilotage et M. Vérilhac, chargé de coordination du projet. Une quarantaine de personnes s'était déplacée. S'appuyant sur les cartes élaborées (relief, géologie, habitat, flore,...) et sur divers documents qu'il projetait, M. Vérilhac a exposé le projet, allant des généralités concernant les parcs naturels régionaux jusqu'aux particularités nous concernant. L'assistance a pu questionner les responsables et se faire apporter les précisions qu'elle souhaitait.

Comment définir un Parc Naturel Régional

Un P.N.R. protège les hommes qui vivent sur un territoire ; il aide à un développement harmonieux. Il se propose de mettre en relation les activités humaines en induisant de nouvelles zones d'échange. De tous temps, les voies naturellement tracées ont amené à une fuite vers la plaine. Entité reconnue, le PNR favorise une réorganisation du territoire en terme de fédération des gens qui y vivent et y travaillent. Il aide à une activité humaine équilibrée en favorisant le qualitatif.

Structures

Un PNR est géré par un syndicat mixte composé d'élus. Il est fondé sur l'adhésion volontaire des communes avec lesquelles est passée une convention. On ne peut en aucun cas l'imposer. L'engagement se fait pour 10 ans au terme desquels on établit un bilan, on élabore une nouvelle charte avec des réajustements s'appuyant sur l'expérience acquise. Chacun considère alors sa position et décide d'une nouvelle adhésion.

A l'origine du projet, nous trouvons des castanéiculteurs désireux de valoriser la production ardéchoise. Séduits par celui-ci et connaissant des structures du même type (il y a actuellement 5 PNR sur la Région Rhone-Alpes), les élus le soutiennent.

De l'idée en 1991, nous sommes passés par le dossier d'obtention en 1995, l'étude préalable en 1996, un contrat d'environnement qui court de mars 97 à mars 99 pour arriver à la rédaction de la Charte concernant la création du PNR en 1999-2000.

Le PNR des Monts d'Ardèche couvre un territoire de 130 000 Ha. Il concerne 142 communes, 60 000 habitants si l'on excepte les "villes portes" que seraient Les Vans, Aubenas, Privas, Vernoux, Lamastre et Largentière.. Ces villes

sont à la fois une ouverture sur le territoire et un appel à sa connaissance.

Il concerne des paysages allant du Mt Mézenc (1710m) aux Vans (140m) dans une logique de massifs et non de vallées (voir plus haut). Son territoire est celui des Boutières et des Monts d'Ardèche. Il n'est pas trop grand : il faut pouvoir travailler les uns avec les autres.

Les paysages ont été façonnés par l'agriculteur. Le parc se propose d'aider à la maintenance de milieux ouverts, de béalières grâce aux Contrats d'Exploitation Territoriale, il est concerné par la forêt, l'artisanat, le commerce. Il favorise les matériaux locaux, les éléments naturels, le tourisme.

Ses priorités sont :

- l'Espace rural et fragile (à noter qu'un PNR ne peut concerner que les territoires considérés comme fragiles socio-économiquement et présentant de réelles richesses patrimoniales)
- les Patrimoines naturel, culturel et paysager.
- l'élaboration d'un périmètre cohérent même s'il est diversifié
- la création d'un Label attaché aux productions. Le Label est attribué par le Conseil Régional, seul à même de donner le feu vert afin de ne pas banaliser le terme. Il concerne les produits d'un territoire assortis d'un savoir faire. Ces notions ont été déterminées par le ministère de l'Aménagement du Territoire. Le parc aide directement les particuliers ou collectivités à monter les dossiers de demande d'attribution de la "marque parc". Une équipe est au service de la population.

En fait un PNR s'attache à la notion de Pays Vivant. Il aide à :

- maintenir le service de proximité
- assurer le service public
- créer des emplois
- lutter contre l'isolement.

Tout cela dans un esprit qualitatif. Les restrictions concernent l'affichage et la circulation des véhicules motorisés (voir plus loin).

Quelles sont les différences fondamentales entre un Parc Naturel Régional et un Parc National ?

Pas de confusion possible.

Alors qu'un parc national vise essentiellement la protection des milieux naturels, de la faune et de la flore, le parc naturel régional favorise le développement social et économique de territoires ruraux fragiles aux patrimoines naturel et culturel et paysagers riches. Il y a 2 parcs nationaux (Vanoise et Ecrins) et 5 parcs naturels régionaux (Vercors, Pilat, Bauges, Chartreuse et une partie du Haut-Jura) qui concernent la Région Rhône-Alpes, bientôt six avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

	Parc naturel régional	Parc national
<i>Initiative</i>	Conseil Régional	Ministère de l'environnement
<i>Création</i>	Décret ministériel sur proposition du Ministère de l'environnement Classement attribué pour 10 ans, renouvelable	Décret du 1 ^{er} Ministre
<i>Gestion</i>	Syndicat mixte comprenant entre autres toutes les communes concernées Directeur recruté par le syndicat mixte	Etablissement public administratif dépendant de l'Etat Directeur nommé par le Ministre
<i>Conditions de création</i>	Richesse patrimoniale, fragilité socio-économique, cohérence territoriale En général des milieux ruraux dévitalisés	Patrimoine naturel d'intérêt national concernant des territoires peu ou pas habités (montagnes, mers)
<i>Activités</i>	Pas de réglementation spécifique sauf pour l'affichage publicitaire et les loisirs motorisés Toutes les activités dont la chasse et la pêche, sont autorisées.	Réglementation adaptée à chaque parc Activités humaines, dont chasse et pêche, constructions généralement très restreintes voire interdites.
<i>Accès</i>	Totalement libre. Accueil et hébergement sur le territoire du parc	Peut être réglementé Généralement, hébergement hors parc

En pratique, le parc sera doté d'une administration. Le siège du parc est encore à déterminer. Une structuration plus fine se retrouvera dans les points relais disséminés sur le territoire. On aura accès direct aux chargés de mission par l'intermédiaire d'équipes au service du public, de techniciens aux compétences thématiques (et/ou) de secteur.

La volonté des élus est de mettre en place une structure légère s'appuyant sur les partenaires locaux.

A noter : à la différence d'un parc national, le PNR laisse chaque propriétaire maître chez lui, chaque commune souveraine.

En terme de coût : le parc reviendrait (en moyenne) à 10 F/an/habitant.

Le budget de fonctionnement s'établit comme suit
Région : 60%

Département : 20%

Communes : 15%

Villes portes : 5 %

Le budget investissement concernerait les communes et les syndicats de communes par le biais de l'Etat, la Région et l'Europe

CONCLUSION

Un parc naturel régional est un outil dont il faut se servir. A présent, chaque commune concernée doit statuer sur une éventuelle adhésion.

E. HOURS



ORDURES MENAGERES

Le 12 mars a eu lieu une réunion d'information sur la collecte et le tri sélectif des déchets.

Petite histoire raccourcie :

En 1960, on collectait 220 kg de déchets par an par habitant. Ils ont été mis en décharge à partir de ce moment là, ils étaient broyés et entreposés.

A l'heure actuelle, le traitement en France est assuré de la manière suivante : 50% en décharge, 38 % incinérés, 6 % compostés et 4 % recyclés.

En 1998, en sud-Ardèche, on collecte 330 kg de déchets par an par habitants. La collecte chez nous est l'affaire du SICOM (syndicat intercommunal de collectes des ordures ménagères).

Que trouve t-on dans nos poubelles ? :

29 % de matières fermentescibles (épluchures, cendres....)

11% de plastique

4 % de métaux

13 % de verre

15 % de déchets divers (gravats, piles...)

3% de textile

25 % de papier carton.

Seuls pour l'instant le verre et le papier font l'objet d'une collecte sélective. A noter que nous arrivons à 10% de verre récolté en tout (alors qu'on considère qu'il y en a 13% dans nos poubelles). Nous ne sommes pas loin de la récupération idéale. Sur la commune : 10 T 200.

POURQUOI TRIER ?

En 1^{er} lieu pour alléger la charge financière de chacun d'entre nous. Notre porte monnaie ne s'en portera que mieux.

- Chaque tonne de déchets mise en décharge coûte 60 F de taxe à l'ADEME (agence pour la défense de l'environnement et maîtrise d'énergie)
- Plus la quantité sera importante, plus vite la décharge de Grospierrès sera saturée et non comptant de payer pour faire transporter nos ordures dans la Drôme, il faudra continuer à financer le suivi de Grospierrès pendant 30 ans (post exploitation).
- Les déchets fermentescibles produisent des lixiviats (jus produit par la percolation de pluie à travers les déchets) extrêmement polluants. Les décharges sont tenues de les traiter : surcoût.

Ce facteur financier ne doit pas occulter les facteurs environnement et pollution. En 2002, les décharges d'ordures brutes seront interdites.

COMMENT REDUIRE NOTRE FACTURE ?

La facture est calculée pour chacun d'entre nous en répartissant les coûts de la manière suivante : 50% facture est calculée au prorata de la population et 50% au prorata du tonnage.

- La 1^{ère} action aisée en campagne est l'élimination des déchets fermentescibles (épluchures, cendres, feuilles mortes...) soit en faisant un compost dans un coin du jardin, soit en brûlant. (Les personnes qui ont toujours vécu ici connaissent bien le recyclage "somp" (soumpo), le recyclage "lapins"...). Ce faisant, on allège pratiquement notre tonnage de 30 %.
- Trier le verre et le papier (tonnage non comptabilisé par l'ADEME puisque recyclés et non entreposés). A noter, dans les conteneurs papier : pas de carton, ôtez les couvertures de livres, quant aux enveloppes, sont strictement interdites celles qui ont une "fenêtre" (plastique) ainsi que les enveloppes renforcées.
- Ne JAMAIS mettre de piles au conteneur de déchets ménagers. Elles sont extrêmement polluantes et recyclables si on les récupère. Un petit conteneur à piles est à votre disposition près des conteneurs à verre et papier à l'école.

En tri ultime, nous pouvons sur la région recycler le papier (25% du tonnage), le textile (3%) le verre (13%) , les métaux (4%) et les piles. Si l'on ajoute les déchets fermentescibles (29%), nous allégeons notre tonnage 74%...

Contrairement au titre de l'émission : on peut rêver !

Elisabeth Hours.

NAISSANCE D'UNE ASSOCIATION

L'association " Pour la sauvegarde du Patrimoine " a été créée le 13 février 1999. Elle a pour objet de veiller à la conservation du patrimoine qu'il s'agisse de l'église, du moulin de Gournier, des anciens chemins qui relient les différents hameaux au chef-lieu, du patois....

Le siège social est à la Mairie de Malbosc. Le montant de la cotisation a été fixée à 30F annuels.

Un conseil d'administration a élu :

M. BOBENRIETH G. Président
M. BASTIDE G. Vice-président
Mme HOURS E. Secrétaire
Mme DUGAS G. Trésorière

Vous pouvez apporter vos cotisations... et vos suggestions pour en faire une association efficace !

Communiqué du CRPF

FORET PRIVEE

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes (CRPF) intervient auprès des propriétaires de parcelles boisées.

- Pour les informer sur la gestion forestière, les techniques de sylviculture (plantations, éclaircies, coupes d'amélioration et de régénération), la réglementation...
- Pour les aider à réaliser des travaux en commun : gestion et équipements forestiers, opérations sylvicoles.

Le CRPF travaille en liaison avec les organisations professionnelles forestières (syndicats, coopératives, groupements de sylviculteurs, associations de travaux et de gestion forestière).

Pour tout renseignement concernant la gestion de vos parcelles boisées, vous pouvez contacter le technicien forestier de votre secteur :

Secteur REGION d'AUBENAS

Jacques DEGENEVE
Quartier Saint Martin
07200 AUBENAS
☎ / Fax 04 75 35 40 26 - Permanence le Lundi matin

Secteur BASSIN DE L'EYRIEUX - OUYEZE

Bruno PASTUREL
Chambre d'Agriculture - 4 boulevard de l'Europe Unie
07001 PRIVAS CEDEX
☎ 04 75 20 28 10 - Permanence le Lundi matin
☎ / Fax 04 75 65 21 66

Secteur SUD ARDECHE

Frédérique CHAMBONNET
Quartier Saint Martin
07200 AUBENAS
☎ / Fax 04 75 35 40 26 - Permanence le Lundi après midi

Secteur NORD VIVARAIS

René SABATIER
Route de Lyon
07430 DAVEZIEUX
☎ / Fax 04 75 32 29 44 - Permanence le Lundi matin

La forêt privée... un espace à cultiver



Bonne Nouvelle



Un arrêté ministériel en date du 15 février 1999, signé par le Secrétaire d'Etat à l'Industrie, nous apprend que la demande de permis de recherches de mines d'or, argent et substances connexes, dit "permis d'Abeau n°2", présentée le 29 janvier 1998 par la Société Cévenor est..... rejetée !

MALBOSC

... un peu de son passé, suite

Eglise : économies...

C'est le 10 mai 1843 qu'une délibération du CM décide de la construction d'une église. Elle sera construite sur l'emplacement du cimetière, au couchant de l'église existante dont on gardera le mur de façade qui sera le levant de la construction nouvelle. Opposition à ce plan, certains souhaitent la construction de la nouvelle église au lieu et place de l'ancienne mais plus grande, on réutilisera les matériaux pour faire des économies. Un nouveau plan est dressé avec les dimensions souhaitées; ce nouveau plan est adopté le 10/01/1844 mais le devis est trop élevé : il manque 8620 F malgré les dons et la souscription volontaire.

Le 27 mai 1844 on réduit la dépense en supprimant le clocher et la tribune, la construction n'est toujours pas commencée.

En 1845, le 4 décembre, les plans et devis sont approuvés mais l'église sera construite sur la place du cimetière au devant de l'église existante. Une délibération du 12 mai 1846 nous informe que la construction est commencée et que les offices se dérouleront dans l'ancienne église.

Eglise : les travaux commencent mais....

On devait se servir des matériaux pour la construction de la nouvelle (évalués à 1000 F) il faudra donc trouver les 1000 F manquants : imposition extraordinaire, journées de travail à faire pour chaque chef de famille, conditions draconiennes pour une population misérable qui survit difficilement. Une délibération du 10 septembre 1846 nous indique les difficultés financières de la commune dues à la construction de cette église et qu'il est urgent de terminer car le 1er mai 1847, il sera interdit d'utiliser l'ancienne église et c'est onze cent âmes qui seront privées de tout exercice de la religion - impensable !

Eglise : Les travaux cessent...

Le 15 février 1847, le maire fait part au conseil de la cessation des travaux aussi bien de l'église mais aussi de la campagne en raison d'inondations ce qui jette dans la "dernière misère" non seulement les indigents mais aussi beaucoup d'habitants.

Les secours du gouvernement n'étant pas venus, la création des ateliers de charité, envisagée par délib. du 3.01.1847 malgré un don de 800 F du curé, est restée lettre morte.

Le conseil reconnaît avec le maire la nécessité de secourir tant de malheureux et avoue son impuissance : la construction de l'église ayant épuisé les ressources des habitants un peu aisés qui ont eux même beaucoup de peine pour se procurer du pain...

Eglise : la voûte s'effondre...

Le 10 octobre 1847 le conseil délibère sur injonction du sous-préfet et décide de poursuivre l'architecte et l'entrepreneur de l'église à la suite de l'effondrement de la voûte (*).

Il demande au préfet de nommer un arbitre et d'autoriser la commune à poursuivre civilement les responsables de cette nouvelle catastrophe !

(* la délibération ne fait pas mention du fait que cet effondrement de voûte provoqua la mort d'un homme.

Les ateliers de charité prévoyaient :

- l'aplanissement de la place publique (*)
- l'établissement d'un fossé dans la partie nord de la nouvelle église.
- le creusement d'une citerne dans le jardin du presbytère
- l'extraction et le transport des pierres pour construire le mur de clôture du cimetière.

(* toujours à faire !

*La IIe République vient d'être proclamée :
Le gouvernement provisoire vote par
décret une imposition extraordinaire !*

Les répartiteurs sont chargés de dresser la liste des contribuables devant être exemptés. Liste difficile à établir, la commune, cette année 1848 est réduite en véritable état d'indigence. Le 10 mai 1848, le maire invite le conseil et les plus forts contribuables à délibérer, considérant :

- que les habitants de la commune de Malbosc, une des plus pauvres du département de l'Ardèche, ne récoltant presque pas de grain, ont été réduits à la misère par leur cherté l'année dernière
- que le bas prix des soies et le manque de récolte de châtaignes ne leur a pas permis de se relever de cette mauvaise année
- que la récolte de vin a été détruite en grand partie par la grêle et qu'ainsi il ne leur est resté aucune ressource pour se procurer du blé et les autres besoins de la vie
- que depuis plusieurs années la commune, malgré son indigence, a fait de grandes réparations telles que 4 ponts et l'église qui ont épuisé toutes ses ressources
- que l'état d'indigence de la commune est tel que les travaux de l'église sont interrompus depuis 6 mois, les habitants ne pouvant plus fournir aucun argent quoiqu'ils soient privés de l'église depuis 1 an
- que les moins malheureux sont dans l'impossibilité de payer les impositions ordinaires de cette année.

Les deux conseils supplient les autorités supérieures de bien vouloir dispenser les habitants de la commune de Malbosc de l'imposition extraordinaire qu'ils sont hors d'état d'acquitter....

(L'histoire ne dit pas si la requête a été entendue !)



IIe République

Régime politique de la France du 25 février 1848 au 2 décembre 1852. Mis à part la Législative et le Directoire, la IIe République fut une expérience brève. Ses apports essentiels, jamais remis en cause depuis, furent l'abolition de l'esclavage et le suffrage universel.

Souvent comparée à la Révolution française dont elle serait en quelque sorte un condensé au XIXe siècle, la IIe République fit chuter une monarchie et fut le berceau d'un empire.

Les quatre années de la IIe République furent donc d'une très forte densité historique. Elle connut trois étapes principales. La première, baptisée très vite «l'illusion lyrique!», correspond aux premiers mois, de février à juin 1848. La deuxième fut une République conservatrice; elle fut interrompue par le coup d'État de décembre 1851 qui ouvrit la période de la marche à l'Empire

ANNÉE

POLITIQUE

1848

- 24 février. Proclamation de la république.
25 février. Constitution du Gouvernement provisoire de 11 membres dont Lamartine.
5 mars. Proclamation du suffrage universel masculin.
23-24 avril. Elections à la Constituante. Majorité modérée.
27 avril. Abolition de l'esclavage aux colonies (loi Victor Schoelcher).
10 mai. La Commission exécutive remplace le Gouvernement provisoire.
4 juin. Election de Louis-Napoléon Bonaparte dans quatre départements.
23-26 juin. «Journées de juin» après la fermeture des ateliers nationaux. 5 morts et 11 arrestations.
28 juin. Cavaignac président du Conseil.
12 novembre. Promulgation de la Constitution.
10 décembre. Election de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République.

1849

- 13 mai. Législatives : victoire de la droite et naissance du parti de l'Ordre.
19 juin. Suspension du droit d'association.
27 juillet. Lois restreignant la liberté de la presse.

1850

- 15 mars. Loi Falloux.
31 mai. Loi restreignant le suffrage universel. Formation de la «nouvelle Montagne» réunissant les députés de gauche.
26 août. Mort de Louis-Philippe et tentative de rapprochement des monarchistes.
10 octobre. Louis-Napoléon Bonaparte accueilli aux cris de «Vive l'empereur» à Satory.

1851

- 19 juillet. L'assemblée refuse la réélection du président.
2 décembre. Coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. Répression antirépublicaine, exil de Victor Hugo.
21 décembre. Plébiscite ratifiant le coup d'État

1852

- 14 janvier. Promulgation de la nouvelle Constitution.
29 février. Elections au corps législatif.
9 octobre. Discours de Bordeaux : «L'empire, c'est la paix.»
21-22 novembre. Plébiscite sur la restauration de l'empire.
2 décembre. Louis-Napoléon empereur : Napoléon III.

(source : Encyclopédie Encarta)



MARIANNE ET LA DEVISE DE LA RÉPUBLIQUE

Marianne, incarne la République française.

Marianne représente la permanence des valeurs qui fondent l'attachement des citoyens à la République : "Liberté, Egalité, Fraternité".

Le prénom de Marianne (Marie-Anne), populaire, est le symbole d'une République qui s'est construite par l'adhésion progressive de tous les citoyens à cette devise.

Marianne est devenue peu à peu la représentation la plus facile à partager de la "mère-patrie", tantôt fougueuse et guerrière, tantôt pacifique et nourricière.



DES ORIGINES LOINTAINES

L'image de La Marianne trouve son origine dans l'Antiquité. Le bonnet phrygien est porté par les affranchis de l'Empire romain, esclaves auxquels leur maître a rendu la liberté et dont les descendants sont considérés de ce fait comme citoyens de l'Empire.

La Démocratie est déjà représentée sous des traits féminins ; à ses pieds un gouvernail et un sac de blé à moitié renversé ; peu soucieuse de puissance, elle se préoccupe en effet surtout des aspirations du peuple.

MARIANNE DANS LES TOURMENTS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

A partir de 1789, des sculptures, des tableaux, représentent des personnages féminins portant les valeurs de la Révolution française au premier rang desquelles est placée la Liberté.



La Liberté apparaît sous les traits d'une jeune femme, portant une robe courte et tenant dans sa main droite une pique ornée du bonnet phrygien. C'est une guerrière symbolisant l'idée que la liberté s'acquiert par les armes. Parfois, cette figure de la Liberté paraît plus sage, plus grave, drapée d'une longue robe tunique, dans une posture plus sereine. Elle perd alors nombre de ses attributs dont le bonnet phrygien, porté par les révolutionnaires.



L'Egalité prend aussi la forme d'une jeune femme suivie par des enfants portant les symboles des trois ordres de l'ancien régime : les outils agricoles du Tiers-État, la Bible du Clergé et la couronne de la Noblesse, synthèse de l'ancienne et de la nouvelle France. A l'origine, L'Egalité tient dans ses mains une balance en équilibre, celle du Jugement dernier, mais les artistes révolutionnaires lui préférèrent le niveau, symbole d'égalité plus que d'équité.



La Fraternité tient un bâton surmonté du coq gaulois et derrière elle, deux enfants mènent attelés ensemble un lion et un mouton.

sous les traits de Marianne, la mère-patrie.

Marianne est souvent armée et casquée, comme l'Athéna grecque. La République est guerrière et protectrice, elle combat pour défendre ses valeurs, au premier rang desquelles la Liberté, comme à Valmy où, face à la réaction monarchiste, elle affirme sa vocation universelle. Un décret de 1792 dispose que "le sceau de l'État serait changé et porterait pour type la France sous les traits d'une femme vêtue à l'antique, debout, tenant de la main droite une pique surmontée du bonnet phrygien, ou bonnet de la Liberté, la gauche appuyée sur un faisceau d'armes ; à ses pieds un gouvernail".

Marianne a retrouvé des attributs anciens, notamment le lion et le trône, mais elle tient dans ses mains, outre l'épée ou le faisceau d'armes, le drapeau tricolore français. A ses pieds, on trouve la loi et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen présentée au monde.

A la même époque, ses ennemis caricaturent la République en lui donnant le nom populaire de Marie-Anne car si la République veut s'occuper du peuple, disent-ils, elle doit en porter le nom.

MARIANNE AFFAIBLIE : EMPIRE ET RESTAURATION

Après 1799, la fin de la République et l'établissement du régime de l'Empire affaiblissent la représentativité de Marianne, même si le thème de la Liberté reste vivace. Nombre d'artistes la perpétuent, parmi lesquels notamment Eugène Delacroix dans *La liberté guidant le peuple aux barricades* de 1830.

Le nom de Marianne réapparaît un temps avec la seconde République mais prend souvent un sens péjoratif. Les partisans de la République sociale reprennent le prénom. Dans le même temps, un concours est organisé en 1848 pour définir la représentation de la nouvelle République où réapparaîtraient les valeurs révolutionnaires.

En proclamant le régime de l'Empire en 1852, Napoléon III fait remplacer sur les pièces de monnaie et sur les timbres-postes la figure de Marianne par sa propre effigie. Parallèlement, des groupes d'opposition républicains se constituent, et prennent Marianne comme figure de ralliement.

MARIANNE RETROUVÉE, LA COMMUNE ET LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Dès le retour de la République, la Commune parisienne développe le culte de la combattante révolutionnaire au buste dénudé qui porte le bonnet phrygien rouge des sans-culotte. Mais à Paris celle-ci n'est jamais appelée Marianne et le nom n'est utilisé que dans les provinces. Dans chaque ville, des statues, des cloches portent ce prénom et rappellent les grandes heures révolutionnaires : 1789, 1830, 1848.

En 1871, après la Commune, les fondateurs de la III^e République veulent restaurer la symbolique républicaine sans pour autant encourager des mouvements révolutionnaires. Ils préfèrent donc au bonnet phrygien la couronne d'épis de blés, inspirée de la couronne de soleil qui ornait les pièces de 1848.

Mais le modèle est diversement suivi et dans toute la France s'oppose statue à épis et statue à bonnet phrygien. Quant au nom qu'il faut lui donner, tout dépend de la classe sociale : le républicain du peuple la nomme "Marianne", le républicain bourgeois parle de "la République" et l'anti-républicain, s'il ne l'injurie pas par un "la gueuse", emploie "Marie-Anne" de façon péjorative.

Peu à peu les bustes se multiplient dans les mairies, les écoles. La mairie de Paris commande un modèle portant le bonnet phrygien en 1880. Le modèle se fige peu à peu : c'est un buste de femme au visage calme et jeune portant parfois la couronne d'épis, plus souvent le bonnet phrygien. La République s'installe.

MARIANNE INSTALLÉE, DES BUSTES DANS TOUTES LES MAIRIES



Au vingtième siècle, toutes les mairies se dotent progressivement d'un buste de Marianne qui porte désormais systématiquement le bonnet phrygien et apparaît débarrassée de ses autres attributs (faisceau d'armes, niveau ou balance).

Marianne est représentée de manière très épurée. Les dernières représentations, les plus en vogue dans les mairies aujourd'hui, sont celles reprenant les traits de Brigitte Bardot et de Catherine Deneuve. En marge des représentations officielles, des représentations libres se multiplient ; les caricaturistes s'emparent de Marianne comme image symbolisant la nation.

L'assimilation de la République française à "La Marianne" est maintenant acquise. Marianne a survécu aux cinq Républiques et aux vicissitudes de l'histoire en renforçant son pouvoir symbolique à mesure que s'affirmait l'idée de la nation française.

POUR EN SAVOIR PLUS

Marianne au combat : l'imagerie et la symbolique républicaine de 1789 à 1880, M. Agulhon, Flammarion, 1989.

Marianne au pouvoir : l'imagerie et la symbolique républicaine de 1880 à 1914, M. Agulhon, Flammarion, 1989.

Marianne : les visages de la République, M. Agulhon, P. Bonte, Découvertes Gallimard, 1992.

Le siècle de l'avènement républicain, F. Furet et M. Ozouf, Gallimard, 1993.

(source internet : <http://www.premier-ministre.gouv.fr/HIST>)